

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 232 / PR-SGG

ANNEE 1968

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°441/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions membres du Gouvernement ;
- VU le Décret N°511/PR/Cab du 22 novembre 1962, portant création du Service de Liaison et de Documentation de la Présidence de la République ;
- VU le Décret N°25/PR/SLD du 18 janvier 1966, portant organisation du Service de Liaison et de Documentation de la Présidence de la République ;
- VU le Décret N°13/PR-SGG du 17 janvier 1968, nommant le Lieutenant Issifou BOURAIMA Directeur du Service de Liaison et de Documentation de la Présidence de la République ;
- VU l'Arrêté N°9/PR/Cab. du 10 août 1968, nommant le Lieutenant Lucien GLELE Aide de Camp du Président de la République ;
- VU les nécessités de service,

DECRETE :

Article 1er - Le Lieutenant Lucien GLELE, Aide de Camp du Président de la République, est nommé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, Directeur du Service de Liaison et de Documentation de la Présidence de la République.

Article 2 - Le présent décret, qui abroge le décret N°13/PR-SGG du 17 janvier 1968, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 10 Août 1968

par le Président de la République,

Ampliations : PR 8 - CS 6 - SGG 4
EMG-FAD 4 - IAA 1 - Gde Chanc. 1 -
SKD 4 - Intéressé 1 - Trésor 4 -
DB-CF-DC-Solde 3 - DGAJL 2 - JORD 1.
Dtion Plan 2 - Dtion Stat. 2 -
Cab. Mil 2 -


Emile-Derlin ZINSOU